

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU

MERCREDI 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre le 19 juin à 18 H 00 le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Emile LESIOURD

ETAIENT PRESENTS Mrs BOUDET Jean Paul, BRICHET Gilles, CHAMPION Joel, COCHARD Michel, CORNET Jean Paul, DAURAT Philippe, DAUSY Antoine, DEGNIEAU André, ESNault Didier, LESIOURD Emile, VERDIER Joel, VIVET Joseph

Mmes JAULNEAU Marie Claude, VALET Christiane

ABSENTS : DELORY Didier, DUCHESNE Didier, FERROL, GASPERONI Sandro

ABSENTS EXCUSES : COLONNA Isabelle, FERROL Benjamin, GRANGER Jacques, ROULLEAU Olivier

SECRETAIRE : Madame JAULNEAU Marie Claude

DATE DE CONVOCATION : 27 mai 2024

OBJET : RAPPORT ANNUEL DE L'EAU 2023

Le Président demande à l'assemblée si il y a des observations particulières sur le rapport annuel de l'eau 2023.

Il fait ensuite procéder au vote.

A l'unanimité le Comité vote en faveur du rapport annuel de l'eau 2023

OBJET : ETUDE PATRIMONIALE

Le Président explique que suite à l'extension de territoire le Syndicat doit procéder à l'étude patrimoniale pour les communes suivantes :

- LE POISLAY
- LA FONTENELLE
- ARVILLE
- OIGNY

Le président demande à l'assemblée si les membres du syndicat sont d'accords pour lancer cette procédure

A l'unanimité le Comité décide de lancer l'étude patrimoniale estimée à 116 772 € T.T.C

Le Président propose de la société EAUXILIUM l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien cette étude pour un montant de 11 172 € T.T. C

A l'unanimité le Comité décide de missionner la société EAUXILIUM pour un montant de 11 172 €

OBJET : DEMISSION FONTAINIER

Le Président explique que le fontainier en CDD a donné sa démission et que le recrutement d'un nouvel agent a commencé.

Plusieurs candidats ont été reçus.

Le recrutement se poursuit.

OBJET : CONVENTION TOTEM

La Société TOTEM France qui avait un contrat avec l'ancien SIAEP de LA FONTENELLE a demandé au SYNDICAT AQUAPERCHE de pouvoir poursuivre ce partenariat.

La société TOTEM France propose au Syndicat Aquaperche un contrat sur 12 ans avec un loyer annuel de 4 289.64 € H.T. avec une augmentation annuelle de 2 %.

A l'unanimité le Syndicat accepte ce bail.

OBJET : EXTENSION TERRITOIRE AVEC COUETRON AU PERCHE ET BAILLOU

Le Président explique qu'une réunion s'est tenue avec les Vices Présidents Monsieur Jacques GRANGER, Monsieur Olivier ROULLEAU, Monsieur Jean Luc PELLETIER, Monsieur Michel CHEVALLIER, Madame Helen LEROUVILLOIS, Monsieur Jacques LAUNAY, Madame Christine VOISIN dont le thème était l'éventuelle extension de territoire avec COUETRON AU PERCHE et BAILLOU.

Monsieur Jean Paul BOUDET demande quels sont les intérêts du Syndicat AQUAPERCHE a accepté l'extension de territoire avec COUETRON AU PERCHE et BAILLOU.

Le problème actuel étant la différence de tarif importante pratiqué entre les deux syndicats.

Monsieur Joel VERDIER explique que sans cette extension COUETRON AU PERCHE et BAILLOU seront automatiquement via la loi NOTRE transférés à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU PERCHE qui prend la compétence au à partir du 1^{er} janvier 2026.

Le Président explique que COUETRON AU PERCHE vont engager de gros travaux.

Le Président demande à chacun de bien vouloir réfléchir à ce projet.

OBJET : TRAVAUX ZONE FUYARDE LA BAZOCHE GOUET

Le Président explique qu'il avait été demandé 50 % de DETR le Syndicat n'a obtenu que 20 % soit 52 201 €

Le dossier est toujours à l'étude à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

OBJET : CLOTURE BACHE DE REPRISE LA BAZOCHE GOUET

Monsieur CHAMPION demande si des devis ont été faits pour la clôture de la bâche de reprise de la BAZOCHE GOUET ;

Le Président explique qu'il a demandé à une société de NOGENT LE ROTROU qui n'a pas donné suite.

Monsieur CORNET explique qu'il faudrait demander à une entreprise plus proche.

OBJET : PERIMETRE DE PROTECTION CHAPELLE GUILLAUME

Madame JAULNEAU demande l'évolution du périmètre de protection du forage de CHAPELLE GUILLAUME

Le Président explique qu'une réunion publique a eu lieu et qu'un enquêteur public va être missionné.

Le Président,

Monsieur Emile LESIOURD

La Secrétaire de Séance

Madame Marie Claude JAULNEAU

LA SEANCE EST LEVEE A 20 H 00